

ALGERIE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DE MOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الشؤون الخارجية  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. MESDOUA  
ABDELKADER, DIRECTEUR AU MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES, CHEF DE LA DELEGATION ALGERIENNE A  
LA CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES  
CATASTROPHES NATURELLES

VERIFIER AU PRONONCE

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de m'associer aux autres délégations pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de cette conférence et féliciter le secrétariat de la Stratégie pour la Réduction des Catastrophes pour la préparation de cette importante échéance, en particulier M. John Horekens, coordonnateur de la Conférence Mondiale. Il me plaît, également, d'exprimer mes remerciements aux autorités et au peuple nippon pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui nous ont été réservés ainsi que pour les conditions organisationnelles excellentes assurées pour nos travaux.

La tenue de notre importante Conférence à Kobe, ville martyre il y a moins d'une décennie et qui symbolise le mieux l'effort de reconstruction après le séisme dévastateur qui l'a durement frappé, est une marque de reconnaissance pour le rôle particulièrement actif joué par le Japon dans la promotion de la prévention des risques et la gestion des catastrophes naturelles.

Monsieur le Président,

Notre rencontre intervient au lendemain d'une des plus grandes catastrophes naturelles qu'a connu l'humanité et qui a causé la perte de milliers de vies humaines et des dégâts matériels se chiffrant à des milliards de dollars. Il s'agit, évidemment, du tremblement de terre qui, ignorant les frontières, a affecté plusieurs pays de l'Asie du Sud et même d'Afrique de l'Est.

Devant cette terrible tragédie, je voudrais exprimer la compassion et la sympathie du peuple et du gouvernement algériens aux victimes et aux familles des victimes, ainsi que notre solidarité avec les Etats qui ont été affectés par cette catastrophe naturelle, qui vient une fois encore interpellé la communauté internationale sur la nécessité de prendre en extrême urgence des mesures concrètes en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles.

Mon pays, comme vous le savez, a, aussitôt, répondu à l'appel lancé par le Secrétaire Général de l'ONU et a apporté une contribution financière de l'ordre de 2 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour aider les sinistrés et soutenir les Etats touchés dans leur effort de reconstruction.

De même, une vaste campagne de solidarité en faveur des sinistrés a été initiée, il y a quelques jours au niveau national, par le Croissant Rouge algérien et la société civile algérienne, et se poursuit par la collecte de dons.

Monsieur le Président,

Il y a dix ans, la communauté internationale, prenant conscience des risques liés aux catastrophes naturelles a, lors de la Conférence de Yokohama, décidé de prendre en charge résolument cette question par l'adoption d'un plan d'action et la mise en œuvre d'une stratégie visant à l'avènement d'un monde plus sûr. Pour importantes qu'elles puissent être, ces décisions n'ont pas, pour autant, réduit en particulier les conséquences douloureuses sur les populations, des 7100 catastrophes provoquées par les aléas naturels

recensés dans le monde depuis la tenue de cette conférence qui continuent d'exercer des ravages sur un grand nombre de pays et d'entraver leur développement.

Aujourd'hui, notre planète est devenue plus vulnérable. Le tribut en vies humaines et en pertes économiques résultant de ces catastrophes naturelles et qui ont touché toutes les régions de notre planète devenant un phénomène global pouvant affecter plusieurs pays voire des continents à la fois comme l'illustre le récent Tsunami en Asie du Sud Est et en Afrique de l'Est, est impressionnant dépassant les 3 millions de victimes au cours de ces 20 dernières années et les dégâts matériels atteignant 60 milliards de dollars US pour la seule année 2003.

C'est dire l'importance de notre rencontre aujourd'hui pour apporter des réponses aux attentes angoissées des populations et développer des capacités de réponses rapides lors de la survenance des catastrophes naturelles. Il est vrai que la Conférence de Yokohama et le 1<sup>er</sup> Sommet mondial pour le développement durable avaient déjà posé les jalons d'une réflexion et d'une prise de conscience plus grande de la communauté internationale sur les risques liés aux catastrophes naturelles.

Elles restent, toutefois, insuffisantes au vu de la récente tragédie qui a affecté, en décembre dernier, plusieurs pays dans deux continents que des milliers de kilomètres séparent.

Aussi, plus que jamais, la communauté internationale est-elle interpellée pour faire de cette question une de ses priorités à tous les niveaux en

encourageant la mise en place une coopération internationale, régionale et sous-régionale soutenue et efficace.

Cette coopération, si elle est mise en œuvre, serait plus à même d'atténuer les effets désastreux des risques naturels majeurs par le partage des informations, le transfert des techniques et l'installation de systèmes d'alerte rapide.

Au regard du récent Tsunami qui a touché des pays de l'Asie du Sud Est et de l'Afrique de l'Est, la mise en place de réseaux régionaux de surveillance et d'alerte au niveau régional nous semble la plus urgente.

En effet, et en s'en tenant aux propos des experts, presque 8 heures se sont écoulées entre la première vague qui est partie de l'île de Sumatra et la dernière qui s'est brisée sur les côtes somaliennes. Combien de vies humaines n'aurait-on pas sauvé si ces systèmes avaient existé et avaient fonctionnés ? De l'avis de nombreux experts, des milliers de vies auraient pu être sauvées si un tel système d'alerte global aux Tsunamis avait existé dans l'Océan Indien.

S'il est peut-être encore difficile pour l'homme de prévenir les catastrophes naturelles, l'on peut, en revanche, en atténuer les conséquences. C'est pourquoi mon pays, qui a été à plusieurs reprises touché par des catastrophes naturelles et qui reste un pays vulnérable, appuie la proposition chinoise d'établir des mécanismes régionaux de surveillance, de prévention et d'évaluation des catastrophes naturelles couvrant toutes les régions du Monde.

La gestion des catastrophes, notamment l'aide à apporter aux sinistrés est tout aussi importante et mérite toute notre attention, surtout lorsqu'elle atteint l'ampleur du récent Tsunami. La coordination de l'aide humanitaire doit se faire par l'ONU et en concertation avec les autorités du pays affecté car elle dispose de l'expérience et des structures nécessaires.

Monsieur le Président,

Parce qu'elle reste vulnérable aux catastrophes naturelles et parce qu'elle fait face à une situation économique et sécuritaire précaire, l'Afrique doit, elle aussi, bénéficier d'une attention particulière par notre conférence.

Conscients de cette situation, les dirigeants africains, qui ont engagé profondément leurs pays et le continent dans une entreprise de redressement de vaste portée à travers l'initiative de Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), ont consacré un volet important à la prévention des catastrophes naturelles dans le cadre de cette initiative par l'élaboration d'une stratégie régionale africaine de réduction des risques des catastrophes.

Cette stratégie a pour but, essentiellement, de contribuer à la consolidation d'un développement durable et à l'éradication de la pauvreté en intégrant la dimension de la réduction des risques des catastrophes dans les programmes de développement à travers une série de mesures et d'actions pour faire face à ce phénomène à tous les niveaux, notamment au niveau national.

Pour que la politique de prévention des catastrophes réussisse, il est essentiel que les autorités nationales reconnaissent l'importance de la donne « réduction du risque des catastrophes » et l'intègrent dans la planification nationale. Cependant, les efforts nationaux ne peuvent donner des résultats sans un soutien des institutions internationales, en particulier financières. C'est pourquoi nous lançons un appel à ces institutions pour accompagner les efforts entrepris par les pays africains.

Monsieur le Président,

L'Algérie très vulnérable aux phénomènes des catastrophes naturelles n'a pas été épargnée par la nature. La communauté internationale garde encore en mémoire les inondations de Bab-El-Oued de 2001, le séisme de Bourmedes 2003, la tempête du Port d'Alger de 2005 et d'autres catastrophes naturelles telles que l'invasion acridienne, la désertification et la sécheresse.

Pour faire face aux implications néfastes multiples qu'engendrent les catastrophes naturelles sur les vies humaines et sur les économies nationales et fort de l'expérience acquise, le Gouvernement Algérien a adopté, dès 1985, un plan national de prévention des risques naturels et technologiques majeurs pour faire face aux différents facteurs de vulnérabilité qui caractérisent le pays, et adopté nombre de textes législatifs et réglementaires sur ces aspects.

Outre la constitution du Comité National de Prévention des Catastrophes Naturelles, un Centre National de Génie Parasismique a été créé et est

opérationnel depuis 1987. De plus, plusieurs études d'aléas sismiques de plusieurs régions du pays et de vulnérabilité de bâtiments stratégiques de la ville d'Alger ont été menées. Le règlement parasismique a été actualisé et des modules de calculs parasismiques ont été introduits dans tous les instituts de génie civil.

Par ailleurs et suite aux deux grandes catastrophes qui ont affecté dernièrement l'Algérie, les inondations de Bab-El-Oued et le séisme de Bourmedes, le gouvernement a actualisé et renforcé la politique nationale et les programmes d'actions liés à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes.

Au plan législatif et réglementaire, une nouvelle loi relative à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, un code parasismique et un texte portant révision des règles parasismiques viennent d'être adoptés.

Au plan institutionnel, un Centre opérationnel National d'Aide à la Décision (CNAD), chargé de gérer un système de veille permanente et d'aider les autorités à gérer les crises liées aux risques majeurs et une Agence Nationale des Sciences de la Terre viennent d'être créés. La décision de mettre en place Une Délégation Nationale aux Risques Majeurs vient également d'être prise récemment.

Enfin, il est à signaler que l'Algérie vient d'adopter une nouvelle loi relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable. Cette loi préconise un ensemble de prescriptions destinées notamment à dynamiser la vitalité et la cohérence verticale des dispositions législatives existantes, enrichir le



dispositif à travers le greffage de mécanismes juridiques nouveaux et opérer un reprofilage général et une reconfiguration ayant pour objet l'enrichissement systématique de l'ensemble du dispositif algérien encadrant directement le processus de prévention et de gestion des risques majeurs.

Monsieur le Président,

Convaincue que la réussite de toute stratégie nationale en matière de prévention des catastrophes naturelles ne pourrait se faire sans le soutien de la communauté internationale, l'Algérie plaide avec insistance pour le renforcement des capacités financières des pays en développement, notamment plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Cette assistance pourrait se manifester par la création d'un nouveau mécanisme financier pour la prévention des catastrophes ou par une mobilisation plus forte des ressources.

L'Algérie estime, par ailleurs, que la mise en place de partenariats offrirait un moyen supplémentaire d'améliorer la qualité de mise en œuvre des stratégies nationales et ce, en associant un grand nombre de parties à l'exécution d'activités concrètes afin de promouvoir et de renforcer les mesures destinées à atteindre les buts et les cibles fixés en matière de réduction des risques de catastrophes.

Sur le plan régional, l'Algérie estime nécessaire la création d'un Observatoire euro-méditerranéen sur les catastrophes naturelles qui aura pour tâche d'étudier et de suivre le phénomène des catastrophes naturelles et de stocker et d'analyser toutes les données concernant ces phénomènes.

Monsieur le Président,

Les aspirations de la communauté internationale, en particulier les pays les plus vulnérables à vivre dans un monde plus sûr son légitimes. Notre Conférence a pour but de répondre concrètement à ces aspirations en mettant à la disposition de la communauté internationale une stratégie et un programme de travail fiables et réalisables qui orienteront les actions à mener et les investissements à réaliser.

La mise en œuvre de cette stratégie et de ce plan de travail ne pourra, cependant, se concrétiser sur le terrain, que si elle est accompagnée de mécanismes d'adaptation et d'un cadre juridique international avec une volonté politique irréversible et, bien sûr, des ressources financières nécessaires et durables.

*(Janvier 2005)*